

Procès-verbal de la réunion
du Conseil Municipal du mercredi 05 mars 2014

L'An deux mille quatorze, le cinq mars à 20 heures 00, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en Mairie sous la présidence de Mme LANCO Danielle, Maire de FLAVY-LE-MARTEL.

Etaient présents : Mme LANCO – M. VAN ISACKER – M. LEFEVRE - Mme TATIN – Mme NOIZET - M. PETITNIOT - M. GARY – M. MOUFLIER – M. FAUQUEMBERGUE – M. DUBOIS - Mme GROGNET – Mme DERUERE – Mme DEHAUSSY – M. CARPENTIER.

Absents : M. JULIEN – M. LEGRAIN - M. ROSA – M. MAQUET.

Représenté : M. JULIEN par pouvoir à Mme LANCO

Excusé : M. LEGRAIN

Secrétaire de séance : Mme NOIZET Annick.

Ordre du jour

1. Approbation du procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 22 janvier 2014

Le procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 22 janvier 2014 est adopté à l'unanimité.

2. Projet « GAZPAR » - Convention d'hébergement des concentrateurs GRDF

L'examen de ce dossier qui figurait déjà à l'ordre d jour de la réunion du Conseil Municipal du 22 janvier 2014 avait été repoussé à une date ultérieure dans l'attente de précisions complémentaires souhaitées par plusieurs membres du Conseil Municipal.

Il est rappelé que le compteur communicant GAZPAR est un nouveau service de GRDF mis gracieusement à la disposition des abonnés permettant une meilleure maîtrise de l'énergie par un accès plus fréquent (via INTERNET) aux données de consommation réelles.

M. DELOBEL, Délégué Territorial GRDF Aisne, est venu sur notre demande en Mairie le 25 février dernier pour répondre aux interrogations des membres du Conseil Municipal (incidence financière du changement ou de l'équipement des compteurs pour les abonnés – prise en charge de la fourniture d'énergie et du coût des travaux pour l'alimentation et l'installation du concentrateur, etc...).

GRDF sollicite l'établissement d'une convention avec la commune pour l'installation et l'hébergement d'équipements de télérelevé en hauteur, étant précisé que le site retenu serait la Mairie et non plus l'église comme prévu initialement, ceci moyennant le versement à la commune d'une redevance annuelle de 50 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à la majorité d'autoriser Mme le Maire à signer la convention à intervenir avec les services de GRDF.

3. Travaux de voirie réalisés sur le domaine public départemental en agglomération – Autorisation au Maire de signer la convention à intervenir avec les services de la Voirie Départementale

Le Conseil Municipal autorise Mme le Maire à signer la convention à intervenir avec les services de la Voirie Départementale afin de permettre la récupération de la T.V.A sur les travaux exécutés en 2012 sur le domaine public départemental (reprise de bordurations sur la R.D 937 – Rue André BRULE).

4. Travaux d'aménagement de la rue de la fontaine – Demande de subvention exceptionnelle auprès de l'État

Le Conseil Municipal sollicite le concours exceptionnel de l'État au titre de la Réserve Parlementaire afin d'atténuer la charge financière supportée par la commune pour l'exécution des travaux d'aménagement de la rue de la Fontaine.

5. Recrutement de personnel supplémentaire en Emploi d'Avenir et en Contrat Unique d'Insertion

En raison d'indisponibilités prolongées et simultanées de plusieurs agents titulaires en congé de maladie ordinaire, le Conseil Municipal adopte une délibération autorisant le recrutement de personnel supplémentaire sous contrat de droit privé (1 Emploi d'Avenir pur une durée hebdomadaire de service de 24 heures – 1 Contrat Unique d'Insertion à raison de 20 heures / semaine).

6. Mise en place d'une démarche de prévention des risques professionnels encourus par le personnel communal et demande de subvention auprès du Fonds National de Prévention de la CNRACL

Le Conseil Municipal décide de solliciter l'accompagnement du Centre de Gestion de l'Aisne pour permettre la réalisation de l'évaluation des risques professionnels encourus par les agents communaux et la consignation des résultats dans un document intitulé « Document Unique d'Évaluation des Risques Professionnels ».

Mme le Maire est autorisée à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette démarche imposée par le Code du Travail.

7. Compte Administratif 2013 et Compte de Gestion du Trésorier - Affectation des résultats de l'exercice précédent

Mme le Maire présente à l'Assemblée le Compte Administratif 2013 faisant ressortir un excédent net de 395 018,83 € à la clôture de l'exercice 2012.

Les résultats de l'exercice 2013 sont arrêtés comme suit :

- **Section de Fonctionnement**

Dépenses : 776 678,01 €

Recettes : 984 172,63 €

Résultat : excédent de 207 494,62 €

- **Section d'Investissement**

Dépenses : 376 699,72 €

Recettes : 369 986,06 €

Résultat : déficit de 6 713,66 €

Les restes à réaliser de la Section d'Investissement s'élèvent à 58 320,00 € en dépenses et à 26 492,00 € en recettes, soit un déficit de 31 828,00 €.

Le résultat définitif révèle un excédent net de 434 441,12 € qui sera imputé à l'article 002 « Excédent de Fonctionnement reporté » du budget 2014.

La présidence de la séance est ensuite confié à M. VAN ISACKER Eric pour le vote du compte administratif du Maire qui est adopté à l'unanimité sauf 1 abstention.

Le Conseil Municipal adopte également une délibération relative à l'approbation du compte de gestion du Trésorier pour l'exercice 2013.

8. Détermination des durées d'amortissement des immobilisations corporelles ou incorporelles ayant fait l'objet d'un mandatement en 2013

Le Conseil Municipal adopte une délibération fixant la durée d'amortissement des biens (remorque pour véhicule utilitaire – bétonnière – mobilier scolaire – mobilier frigorifique pour Salle Polyvalente) achetés par la commune au cours de l'exercice budgétaire 2013.

9. Budget 2014

Le budget 2014 est voté à l'unanimité moins 1 abstention après adoption du compte administratif 2013 permettant ainsi la reprise de l'excédent net dégagé soit 434 441,12 €.

Les dépenses et les recettes de la Section de Fonctionnement sont arrêtées à la somme de 1 347 370 €, la Section d'Investissement étant équilibrée pour un montant de 937 730 € reprenant les restes à réaliser sur exercice antérieur.

Les principales opérations d'investissement programmées au budget 2014 sont :

- l'aménagement de la rue de la Fontaine et de la partie haute de la rue du Petit Détroit (Hameau) pour un montant de 470 000 € environ ;
- le remplacement des fenêtres de l'École du Centre (côté cour) ainsi que la réfection des sols des classes primaires de l'École du Centre ;
- la rénovation du logement communal n°12 Rue de la Croisette et la réfection de la toiture du logement n°35 Rue de la Gare ;
- les acquisitions foncières nécessaires à la mise en application des orientations définies au P.L.U (création de réserves d'incendie – élargissement de voirie Ruelle du Temple) ;
- l'acquisition de matériel de voirie et de décors lumineux.

10. Établissement du tour de rôle des élections municipales des dimanches 23 et 30 mars 2014

Après recensement des disponibilités des membres du Conseil Municipal, il est proposé à l'établissement du tableau des permanences du bureau de vote pour ce scrutin.

Pour extrait conforme
Flavy-Le-Martel, le 11 mars 2014

Le Secrétaire de séance,

Le Maire,

Annick NOIZET

Danielle LANCO